

QUAND LES VELIOCASSES PLEURERAIENT CESAR

Chose étrange : la mort de César affligea vivement les Véliocasses, les Parisii et l'ensemble des populations gauloises. Craignant sans doute de nouveaux troubles, elles se rattachèrent immédiatement à l'homme qui, par son titre de fils adoptif du dictateur, semblait leur promettre une certaine bienveillance, après les horreurs de la conquête, mais aussi la prospérité de la « pax romana ». « Elles sentaient, dit Amédée Thierry, que le patronage d'une famille valait mieux pour elles que la protection passagère et plus exigeante des partis. » Néanmoins, ce furent d'abord des légions cantonnées en Gaule qui relevèrent la fortune d'Antoine et lui permirent de lutter contre Octave.

Vaincu à Modène, un an après la mort de César, Antoine avait été obligé de passer les Alpes avec les débris de son armée. Mais Plancus, qui commandait pour le Sénat dans la Transalpine, s'avança avec ses troupes pour lui fermer la Gaule, et Lépidus lui-même, quoiqu'il le regardât comme son ami, hésitait à lui prêter l'appui de ses légions, qu'Antoine venait lui demander. Ce furent ses soldats qui entraînaient leur chef, et M. Plancus, à son tour, fut obligé de se rallier à lui. « Ces renforts puissants rendirent à Antoine toute sa confiance ; il repassa les Alpes et il entra en Italie à la tête de dix-sept légions et de dix mille cavaliers, outre six légions qu'il laissa pour la garde de la Gaule. » Grâce à cet appui, Antoine put s'imposer à Octave, et le second triumvirat fut formé.

Dans le partage des Provinces, le fils adoptif du grand Jules, César-Octave, avait eu dans son lot la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique ; Lépidus s'était chargé du gouvernement de la Narbonnaise et de l'Espagne ; Antoine s'était adjugé les deux Gaules. L'Orient et l'Italie, germes de dissensions prochaines, étaient restés dans l'indivision.

Les triumvirs s'étaient octroyé, outre le gouvernement des Provinces, la puissance consulaire pour cinq ans, avec le droit de disposer souverainement de toutes les charges de l'Etat, et avec le privilège de pouvoir faire les décrets qui auraient force de loi, l'approbation du peuple ni la confirmation du Sénat ne fussent nécessaires. Tel était le traité passé entre eux ; il ouvrit une aire de représailles sanglantes contre les meurtriers de César et leurs partisans.

Mais les défenseurs de Pompée et de l'aristocratie n'avaient pas désarmé, et la guerre civile recommença immédiatement entre les triumvirs d'une part, et Brutus, Cassius et le fils de Pompée d'autre part.

Puis, quand les triumvirs eurent gagné cette première manche, ce fut entre eux, et principalement entre Octave et Antoine, que la vraie partie commença à se jouer, pour savoir lequel des deux serait le maître du monde.

Antoine, à qui la Gaule avait été primitivement attribuée, s'y était fait un parti nombreux dont les lieutenants de son rival n'avaient pu d'abord avoir raison. Octave fut donc obligé de se rendre en personne au-delà des Alpes pour se concilier les légions qui y tenaient garnison. Il obtint ainsi que la Gaule lui restât dans le second partage des Provinces qui eut lieu peu après, et qui modifiait le premier arrangement fait entre les triumvirs.

Toutes ces luttes et ces compétitions durèrent les années qui vont de 44 à 30 av. J.-C., et se terminèrent par la défaite et la mort d'Antoine, entraînant la réduction de l'Égypte en Province Romaine et le suicide de Cléopâtre.

Les gouverneurs qu'avait eus la Gaule, pendant cette période agitée, avaient continué la politique d'apaisement inaugurée par César. Une administration bienfaisante avait poursuivi l'œuvre d'assimilation pacifique dont le consul Marc Antoine, dans son discours prononcé aux funérailles de César, avait déjà pu constater les résultats en ces termes : « Voyez cette Gaule cultivée aujourd'hui comme l'Italie. Des communications nombreuses et sûres sont ouvertes d'une de ses extrémités à l'autre ; la navigation est libre et animée, non seulement sur le Rhône et la Saône, mais encore sur la Loire et la Meuse et jusque sur l'Océan. »

Cette politique fut poursuivie pendant le second triumvirat, et la Gaule vécut sous un régime de laisser-faire et de laisser-aller qui faisait s'émousser en elle les tristes souvenirs de sa conquête, et le cicatrissait de ses plaies encore saignantes. Les gouvernements de Rome étai trop absorbés par leurs querelles pour s'occuper de tyranniser les Gaulois, et les pays transalpins profitèrent des améliorations matérielles qu'apportait à leur vie la domination romaine, sans trop ressentir les inconvénients de cette domination.



César franchissant le Rubicon, gravure du XIX^e siècle

De nombreuses routes facilitèrent les communications de cité à cité ; le commerce s'accrut ; l'activité sociale reprit. Les familles des vaincus, de tous ceux qui, dans les dernières luttes de l'indépendance, avaient vu leurs demeures incendiées ou pillées, leurs champs ravagés, leurs biens enlevés et qui, pour fuir le massacre ou l'esclavage, s'étaient réfugiés dans les profondes retraites des forêts, ces familles avaient peu à peu reparu dans les *Pagi*, rassurés maintenant, encouragés même par les magistrats que les Romains avaient placés à la tête des villes. Ce repos paraissait doux, après tant d'agitations ; et ce bien-être était réconfortant, après tant d'épreuves souffertes et de ruines éprouvées.

LA NATION GAULOISE SE RESIGNA VITE ET FACILEMENT A LA CONQUETE ROMAINE ET LES CLASSES INFERIEURES L'ACCEPTERENT SANS COLERE

D'ailleurs, le joug était léger en apparence dans les premiers temps de l'occupation. Chaque peuple, vivant dans ses institutions propres, sentait moins le lien de sujétion. La main du vainqueur ne s'appesantissait pas trop lourdement sur le vaincu, qui, mieux protégé contre le désordre, appréciait surtout l'amélioration de sa vie matérielle.

La liberté religieuse des Gaulois était elle-même respectée ; les Druides n'étaient pas encore présentés ; et l'on ne touchait ni aux usages familiaux ni aux vieilles habitudes celtiques.

La paix romaine opérait habilement son œuvre.

Aussi savait-on gré au conquérant de cette tranquillité nouvelle et de la richesse qui se reformait petit à petit par le travail des champs, par l'industrie et le commerce. Pour développer la viabilité, des défrichements importants avaient eu lieu, qui dotaient la culture de terrains de grasse fertilité ; les anciens marais desséchés se convertissaient en pâturage.

Les autorités romaines encourageaient tous les progrès, et les mœurs elles-mêmes subissaient le contre-coup du nouvel état de choses. Les Gaulois, avec leur mobilité d'esprit et leurs facultés

d'assimilation, allaient au-devant de tout ce qui pouvait amener la fusion, au moins apparente, des deux peuples, et diminuer le fossé qui séparait encore les vaincus d'hier et les vainqueurs d'aujourd'hui.

Bientôt la saie nationale fut délaissée pour la robe prétexte ; et les moustaches, la barbe, les longs cheveux, ornements distinctifs de la famille gauloise, tombèrent sous les ciseaux. On se teignit le poil, non plus en rouge, brillante couleur des flammes, si chère aux aïeux, mais en noir, couleur de la chevelure des conquérants, et aussi nuance de deuil. Méconnaissable sous ce déguisement, le Gaulois ne conservait d'autre indice révélateur de son origine que l'élevation de sa taille. Dans le même temps, à Rome, par un contraste bizarre, les modes gauloises, abandonnées en Gaule, faisaient fureur ; et les élégantes patriciennes se procuraient à prix d'or de magnifiques chevelures d'un blond ardent — dépollées des vaincus — dont elles se paraient la tête.

Ces changements de surface, dans les mœurs, étaient l'indice de modifications plus profondes dans la personnalité gauloise. Le peuple impressionnable, à sensibilité si vive, perdit un peu de son individualité. Les Gaulois, désarmés, étaient forcés de vivre dans des villes ouvertes, surveillés par des fonctionnaires romains.

D'autres causes accélèrent encore l'absorption de la personnalité gauloise par la civilisation romaine. Beaucoup de chefs des grandes familles que César et ses continuateurs avaient investis de fonctions publiques en Gaule, pour le compte des conquérants, avaient ainsi pu apprécier les avantages de l'organisation administrative de Rome ; d'autres faisaient le voyage de la Ville Eternelle et en rapportaient des idées nouvelles sur l'avenir de leur pays. Les soldats, fournis par les Transalpins aux armées romaines, revenaient, leur temps de service terminé, dans leur cité natale, après avoir séjourné, soit en Italie, soit en d'autres parties du territoire de la République, ayant contracté d'autres habitudes, sollicités par d'autres besoins, possédant une compréhension différente de la vie sociale, et ils répandaient autour d'eux l'influence de la civilisation romaine dont ils étaient imprégnés. Il en était de même des marchands italiotes et des colons militaires qui s'étaient peu à peu établis dans presque toutes les bourgades. Enfin, dans beaucoup de villes de la Gaule, et surtout dans la Province où Rome s'était implantée depuis plus longtemps, des maîtres latins avaient fondé des écoles, des gymnases et les académies où presque tous les fils des nobles familles gauloises, aspirant aux fonctions publiques, allaient puiser

l'instruction nécessaire et apprendre la langue des conquérants.

C'est surtout dans la période que nous allons aborder, et qui répond à l'avènement d'Auguste au pouvoir suprême, que ce mouvement se généralisa dans des proportions considérables.

Les combattants de Gergovie, d'Alésia et d'Uxellodunum avaient vieilli, sinon tout à fait disparu. D'autres générations avaient pris leur place, aspirant à vivre, et se souciant médiocrement des rancunes de leurs devanciers. Le temps avait mis son voile d'oubli sur les maux de la guerre et de l'invasion, sur les massacres subis, sur les ruines amoncelées, accomplissant son œuvre d'apaisement et de réparation. Les idées de revanche avaient fait place au besoin de travail et de repos, et, comme toujours après les grandes crises nationales, mille petits faits avaient peu à peu — ainsi que des fils ténus — constitué, en se reliant à la trame serrée qui enveloppait la Gaule dans la nouvelle organisation que lui avait donnée le vainqueur.

Toutes ces causes réunies expliquent comment la nation gauloise se résigna si vite et si facilement à la conquête romaine et l'accepta sans colère, au moins dans les classes inférieures et chez certains membres de l'ancienne aristocratie militaire qui voulaient conserver leur part d'influence et d'autorité.

Elles nous fournissent aussi la raison de la tranquillité de la Gaule pendant les longues guerres civiles qui déchirèrent le monde romain. Il eût été facile aux Gaulois de profiter de ces dissensions pour essayer encore de secouer le joug. Et cependant ils ne le tentèrent point, laissant passer l'occasion opportune. La Gaule demeura inerte et soumise, acceptant sans révolte le maître que lui donnait tour à tour le sort des batailles, parmi les ambitieux rivaux qui se disputaient l'empire du monde. Tranquille et pacifique, elle se désintéressa de la grande lutte qui se passait au-dessus d'elle et en dehors d'elle, et qui laissait intacts ses mœurs, ses lois propres, ses dieux et l'administration de ses petites cités sous le gouvernement des magistrats qui lui étaient envoyés par le vainqueur du jour, Antoine, Lépidus ou Octave.

Des centres romains se créaient çà et là dans la Gaule apaisée, le long des grandes voies construites par les vainqueurs.

C'est alors, notamment, que fut fondée la ville de Lyon, destinée à devenir bientôt la grande métropole des Gaules.